

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES & REGLEMENT DE CONSULTATION DE LA MISE EN CONCURRENCE MC190316-01

Dans le cadre de la mise en concurrence référencée MC190316-01, le lycée Léonard de Vinci (91 240 Saint Michel sur Orge) souhaite rénover sa salle des professeurs (salle principale et couloir d'entrée – 2e étage – Zone D).

*
* *
*

I – TRAVAUX

1. Objet des travaux

Les travaux porteront sur :

- a. la protection des surfaces, mobiliers, matériels et locaux adjacents,
- b. la préparation des murs avec dépose des tableaux et assimilés,
- c. la peinture, en deux couches minimum, des murs (blancs sauf un mur dont la couleur sera terminée ultérieurement avec le candidat retenu) et encadrements (couleur identique) des portes et pose des tableaux et assimilés,
- d. le changement des dalles de faux-plafond endommagées,
- e. le nettoyage du chantier et enlèvement pour déchetterie, si besoin,

2. Délai d'exécution des travaux

Les travaux doivent se dérouler au cours des vacances de Toussaint de l'année scolaire 2019 – 2020, à compter du 23 octobre 2019. En cas de changement des dates des vacances de Toussaint, le déroulement des travaux sera décalé en conséquence.

Le candidat définira dans son offre la date de début et la date de fin de l'exécution des travaux, dans le respect des dates susmentionnées.

La réception des travaux s'effectuera le 4 novembre 2019, à 14h00, par le chef d'établissement ou l'adjoint gestionnaire, exclusivement.

*
* *
*

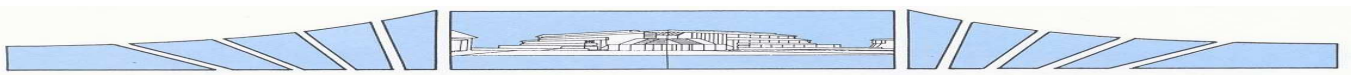
II – RETARD

Tout retard par rapport à la date du début de l'exécution des travaux définie par l'offre du candidat entraîne une pénalité de 5 % de la facturation globale.

Tout retard par rapport à la date de fin de l'exécution des travaux définie par l'offre du candidat entraîne une pénalité de 5 % de la facturation globale.

Les pénalités sont cumulatives.

La participation à la présente mise en concurrence vaut acceptation des pénalités dont le montant sera déduit du montant de la facturation globale.



Tout retard de plus de deux jours ouvrables par rapport à la date de fin de l'exécution des travaux définie par l'offre du candidat vaut résiliation du marché, sans droit à indemnité pour le candidat retenu.

*
* *
*

III – VISITES

Les candidats intéressés par la présente mise en concurrence peuvent venir sur zone, de 8h00 à 12h00, du 5 avril 2019 au 20 avril 2019, hors samedi et dimanche, pour évaluer au mieux les travaux à effectuer. Ils prendront rendez-vous avec le secrétariat du service Intendance, par courriel, vingt-quatre heures avant la visite souhaitée.

*
* *
*

IV – REJET ET ÉVALUATION DES OFFRES

1. Rejet des offres

Seront rejetées les offres :

- a. qui ne respecteraient les dates visées au I.2 du présent cahier,
- b. qui ne démontreraient pas que les candidats bénéficient d'un contrat d'assurance couvrant tout dommage causé par lui-même, ses représentants ou sous-traitants, à l'occasion de l'exécution du présent marché,
- c. qui ne reproduiraient pas au sein de leur devis les points I.1.a à I.1.f du présent cahier et ne détailleraient pas pour chacun de ces points le coût en euro, hors taxe (HT) et toutes taxes comprises (TTC),
- d. qui n'indiqueraient pas au sein de leur devis le coût global des travaux, en euro, HT et TTC,
- e. qui ne respecteraient pas le point VI.

2. Évaluation des offres

L'offre retenue sera, parmi les offres acceptées, l'offre ayant obtenu la meilleure note globale.

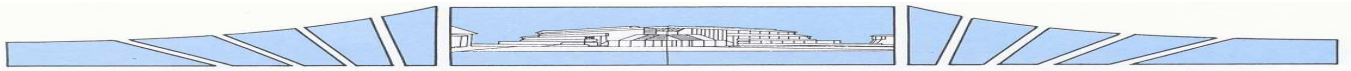
La proposition répondant le mieux à chaque critère aura la note maximale attribuée au critère correspondant.

Les offres qui suivent seront notées de la façon suivante (et ce sur chaque critère) :

note maximum – [rang dans le classement x coefficient de notation]. Le coefficient de notation est égal à la note maximale divisée par le nombre de candidats.

Les critères et leur pondération sont les suivants :

- Qualité des produits : 40 %
- Prix : 60 %



*
* *
*

V - CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

La présente mise en concurrence ne se réfère aucunement aux documents généraux, au premier rang desquels le cahier des clauses administratives générales théoriquement applicable au présent marché. L'ensemble des présentes dispositions s'assimile au cahier des clauses particulières du présent marché (CCP) et règlement de consultation (RC).
Le CCP s'impose prioritairement à toute clause de l'offre qui lui serait éventuellement contraire.

*
* *
*

VI – REMISE DES OFFRES

Les offres (devis, accompagné du CCP/RC et de l'acte d'engagement), la fiche des produits (peinture) et le document d'assurance sont à adresser au travers de la plateforme sur laquelle la présente mise en concurrence est publiée (<http://site.aji-france.com/>), le 3 mai 2019, 08h00, au plus tard. Les prix sont fermes pour une durée de six mois à compter de la date limite des remises d'offre du présent marché. Le devis vaut bordereau des prix unitaires.
Les candidats participants seront informés de l'attribution du présent marché le 14 juin 2019, au plus tard.

*
* *
*

Cachet :

NOM et Prénom,

Qualité et signature du représentant de l'entreprise,
*Précédés de la mention « Cahier des clauses
Particulières et réglementation de consultation lu et
approuvé sans réserve »*